



Fédération
culturelle
canadienne-
française

Mémoire prébudgétaire dans le cadre des consultations en vue du budget de 2026 du ministère des Finances du Canada

Déposé le 8 septembre 2026

Personne-ressource : Manon Henrie-Cadieux, Directrice de la stratégie et des relations
gouvernementales, [strategies @fccf.ca](mailto:strategies@fccf.ca)

450, rue Rideau, bureau 405
Ottawa (Ontario) K1N 5Z4

613 241-8770 fccf.ca

Avec l'accueil du Sommet de la Francophonie dans la région de la capitale nationale en 2028, le moment est propice pour le Canada d'investir dans la vitalité culturelle des communautés francophones. Les organismes culturels francophones, leurs capacités numériques, ainsi que leurs infrastructures représentent des actifs stratégiques qui renforcent la cohésion nationale en même temps qu'ils font rayonner la dualité linguistique à l'échelle mondiale. Les recommandations contenues dans ce mémoire s'inscrivent dans cette vision.

Elles font également écho à la [plateforme électorale libérale](#) et à la lettre de mandat, dans lesquelles le gouvernement s'est engagé à protéger la culture canadienne en soutenant les institutions culturelles, en investissant dans des projets aux retombées économiques et stratégiques majeures, ainsi qu'en favorisant l'innovation canadienne. Elles s'inscrivent en outre dans la perspective d'un Canada misant sur une économie plus forte, résiliente et tournée vers l'avenir.

Liste de recommandations

Recommandation 1 : Bonifier le budget annuel du Conseil des arts du Canada (CAC) de 140 M\$ de manière permanente et augmenter de 24 M\$ sur 2 ans l'enveloppe du programme Développement des communautés de langue officielle (DCLLO) de Patrimoine canadien (PCH), afin de soutenir l'augmentation des fonds de base des organismes artistiques et culturels, notamment dans les communautés francophones en situation minoritaire.

Recommandation 2 : Investir 12 M\$ sur 3 ans dans le virage numérique du secteur artistique et culturel en finançant la mise en œuvre d'Impulsion 2030, la stratégie numérique du secteur des arts et de la culture de la francophonie canadienne et acadienne.

Recommandation 3 : Que le gouvernement du Canada réserve une part minimale de financement aux infrastructures culturelles au sein du « volet de prestation directe » et du « volet communautaire » du Fonds pour bâtir des collectivités fortes (FBCF) du ministère du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités (LIICC), dont une portion réservée aux infrastructures de la francophonie minoritaire, afin d'assurer que les communautés urbaines et rurales du Canada aient accès à des lieux culturels.

À propos de la Fédération culturelle canadienne-française (FCCF)

La FCCF représente un réseau pancanadien d'organismes artistiques et culturels à but non lucratif œuvrant au sein des communautés francophones en situation minoritaire (CFSM). Fondée en 1977, elle agit comme voix politique des arts et de la culture en francophonie canadienne et acadienne.

Son réseau rassemble 22 membres dans toutes les provinces et territoires à part le secteur culturel au Québec avec qui la FCCF travaille en étroite collaboration :

- 14 organismes provinciaux ou territoriaux qui contribuent au développement de l'offre artistique et au soutien à la professionnalisation des artistes francophones;
- 7 organismes nationaux représentant le théâtre, l'édition, la chanson et la musique, les arts visuels et les arts médiatiques ;
- 1 regroupement pancanadien de diffuseurs des arts de la scène.

Ces organismes agissent comme piliers du développement artistique local et régional, de l'émergence jusqu'à la professionnalisation des artistes. Ils sont aux premières lignes de l'offre culturelle, de la création et du rayonnement de toutes les disciplines artistiques. Leur rôle est déterminant de l'accès de la population à la culture.

Ensemble, nos artistes, nos organismes et nos entreprises forment un secteur qui employait plus de 36 100 francophones en 2021 et générerait 6,15 milliards de dollars annuellement en retombées directes et indirectes sur le produit intérieur brut en 2023¹.

¹ Hill, K. (2025, 2 décembre). *Analyse de l'impact économique de la communauté culturelle canadienne-française en 2023*. Rapport préparé pour la Fédération culturelle canadienne-française. <https://fccf.ca/wp-content/uploads/2025/12/Impact-economique-2023-FCCF-HillStrategies-decembre2025.pdf>

Recommandation 1 : Bonifier le budget annuel du Conseil des arts du Canada (CAC) de 140 M\$ de manière permanente et augmenter de 24 M\$ sur 2 ans l'enveloppe du programme Développement des communautés de langue officielle (DCLO) de Patrimoine canadien (PCH), afin de soutenir l'augmentation des fonds de base des organismes artistiques et culturels.

Justificatif

La FCCF recommande de bonifier de façon permanente le budget annuel du CAC de 140 M\$ dès 2026. Ces investissements additionnels devraient soutenir prioritairement les organismes artistiques et culturels, en permettant entre autres d'augmenter leurs fonds de base. Cette mesure permettrait de mobiliser et de promouvoir les arts et la culture en tant que piliers de l'identité nationale, et ce dans la foulée des célébrations entourant le 160^e anniversaire de la fédération canadienne en 2027.

La FCCF recommande en outre qu'une proportion équitable de cette enveloppe soit réservée aux organismes issus de la francophonie canadienne en milieu minoritaire, en conformité avec le renforcement des obligations des institutions fédérales découlant de la modernisation de la *Loi sur les langues officielles*. Cette mesure favoriserait également la pleine activation du levier stratégique que constitue la francophonie, au regard de la protection et de la promotion de la souveraineté canadienne, autant d'un point de vue économique qu'identitaire.

Une bonification du budget annuel du CAC permettrait aux organisations artistiques et culturelles partout au pays de stabiliser leurs activités et de tirer pleinement parti des occasions actuellement offertes, tout en contribuant aux objectifs du gouvernement fédéral pour un Canada fort. Plus encore, il permettrait de renforcer l'engagement communautaire et civique, d'élargir les marchés nationaux et internationaux et de soutenir l'adaptation et l'innovation des modèles d'affaires. Il contribuerait également à accroître la compétitivité du Canada et à rapprocher ses niveaux de financement par habitant de ceux observés chez plusieurs homologues internationaux, notamment européens². Ces effets sont d'autant plus importants pour un secteur névralgique de l'économie canadienne. Le [rapport Métier d'art](#) souligne d'ailleurs son poids économique, avec 65 milliards de dollars en retombées économiques directes en 2024 et environ 17 milliards de dollars en recettes fiscales fédérales et provinciales la même année. Ces données illustrent ainsi la contribution majeure du secteur à la prospérité économique du pays.

Du côté de PCH, le programme Développement des communautés de langue officielle (DCLO) constitue la principale source de financement de base des organismes de l'écosystème artistique et culturel en francophonie minoritaire. Or, l'enveloppe de ce programme demeure largement insuffisante pour répondre aux besoins du secteur, malgré les investissements de 62,5 M\$ sur 5 ans prévus dans le dernier *Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028* visant à bonifier les fonds de base des organismes communautaires issus de tous les secteurs.

² Selon des données fournies sur demande par le CAC en mai 2026, l'institution a accordé 6,89\$ par habitant en subventions en 2024-2025, comparativement à 22,70\$ pour son homologue britannique, Arts Council England.

D'ici l'adoption du prochain *Plan d'action pour les langues officielles* en 2028, la FCCF chiffre les besoins du secteur artistique et culturel de la francophonie canadienne et acadienne à 24 M\$ sur 2 ans. En contexte de déclin reconnu de la langue et de la culture française en contexte nord-américain, la bonification de leurs fonds de base permettrait aux organismes de composer avec l'augmentation significative de leurs coûts opérationnels et de stabiliser leur capacité, afin de mettre pleinement en œuvre leur mandat essentiel en appui au développement durable sur les plans local et régional.

Coûts estimés

- 140 M\$ pour l'augmentation du budget annuel du CAC de manière permanente.
- 24 M\$ sur 2 ans pour l'augmentation de l'enveloppe du programme DCLO de PCH visant à bonifier les fonds de base des organismes piliers du secteur artistique et culturelle en francophonie canadienne et acadienne.

Bénéficiaires

L'économie canadienne dans son ensemble, les organismes, les artistes et le personnel du secteur des arts et de la culture, ainsi que la population canadienne dans son ensemble.

Impacts

Grâce à un financement gouvernemental adéquat et stable, les organismes demandeurs du secteur artistique et culturel en francophonie canadienne et acadienne auront les moyens :

- d'agir pleinement comme un pilier stratégique d'un Canada fort, ambitieux et tourné vers l'avenir ;
- d'exercer pleinement leur rôle clé en matière de développement culturel durable et de mieux-être des collectivités ;
- de recruter et de retenir un personnel qualifié ;
- de se développer et d'innover au profit de la croissance du secteur.

Recommandation 2 : Investir 12 M\$ sur 3 ans dans le virage numérique du secteur artistique et culturel en finançant la mise en œuvre d'Impulsion 2030, la stratégie numérique du secteur des arts et de la culture de la francophonie canadienne et acadienne.

Justificatif

L'appropriation des savoirs et des technologies numériques constitue un levier déterminant pour la performance du secteur culturel, particulièrement en francophonie. Le soutien au virage numérique des organismes artistiques et culturels de la francophonie minoritaire est une priorité pour atteindre des objectifs de la *Loi sur les langues officielles* modernisée, et notamment l'appui au secteur essentiel de la culture ainsi que la protection et la promotion de la présence d'institutions fortes qui desservent cette minorité. En l'absence de mesures ciblées et d'investissements appropriés, les organismes artistiques et culturels s'exposent à un risque crédible d'accuser un retard de développement du point de vue technologique, limitant leur potentiel de croissance et d'innovation.

Le lancement de la nouvelle Stratégie nationale sur l'intelligence artificielle (IA), *L'IA pour tous*, s'est accompagné de l'élaboration d'un nouveau Programme de technologies créatives. Dotée d'une enveloppe de 50 M\$, cette initiative vise à soutenir et à outiller le secteur culturel canadien face à l'accélération technologique afin de favoriser son adoption responsable. La FCCF se réjouit de ces initiatives, mais des préoccupations demeurent quant à leur capacité à pleinement outiller les organismes à but non lucratif qui œuvrent dans le secteur des arts et de la culture de la francophonie canadienne en situation minoritaire. Les organismes affiliés à l'écosystème de la FCCF présentent des particularités qui appellent à la mise en place de ressources adaptées à leurs besoins.

Afin de répondre à ces besoins, la FCCF a développé Impulsion 2030, une stratégie nationale sur le numérique. Cette stratégie s'articule autour des quatre (4) chantiers suivants :

1. Agir sur les politiques publiques
2. Renforcer les compétences et les capacités
3. Développer des alliances structurantes
4. Soutenir la recherche et l'innovation

Dans le respect de l'approche « par et pour », par laquelle le gouvernement du Canada reconnaît la pertinence d'impliquer directement les communautés de langue officielle en situation minoritaire dans les processus de prise de décision les concernant, la FCCF recommande que le gouvernement du Canada investisse dans Impulsion 2030 afin de s'assurer que le secteur culturel et créatif de la francophonie minoritaire bénéficie et prenne pleinement part à la transformation numérique. Cette initiative permettrait par ailleurs de soutenir le développement stratégique d'un secteur névralgique de la francophonie canadienne à l'aube de la tenue du Sommet de la Francophonie en 2028.

Coût estimé

- 12 M\$, soit 4 M\$ par année sur 3 ans, pour mettre en œuvre la stratégie et ses composantes.

Bénéficiaires

Les organismes et le personnel du secteur artistique et culturel, les artistes, les industries culturelles, les francophones, les francophiles, ainsi que la population canadienne.

Impacts

Les investissements consentis pour la mise en œuvre d'Impulsion 2030 permettront :

- d'améliorer la compétitivité et de favoriser le rayonnement des organismes artistiques et culturels grâce au renforcement de leurs compétences numériques ;
- de propulser une culture de l'innovation inclusive en faisant entendre la voix des communautés francophones en situation minoritaire sur les grands enjeux du numérique qui les concernent.

Recommandation 3 : Que le gouvernement du Canada réserve une part minimale de financement aux infrastructures culturelles au sein du « volet de prestation directe » et du « volet communautaire » du Fonds pour bâtir des collectivités fortes (FBCF) du ministère du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités (LICC), dont une portion réservée aux infrastructures de la francophonie minoritaire, afin d'assurer que les communautés urbaines et rurales du Canada aient accès à des lieux culturels.

Justificatif

Dans son budget de 2025, le gouvernement du Canada a annoncé la réduction et la réorientation des fonds alloués au Fonds du Canada pour les espaces culturels (FCEC), géré par Patrimoine canadien (PCH). Ce programme, qui finançait jadis un large éventail d'initiatives, notamment l'acquisition d'équipement spécialisé, les études de faisabilité, les évaluations d'installations et les projets de construction, sera limité au financement d'équipement spécialisé dans le secteur culturel à l'issue des deux prochains exercices budgétaires. Les demandes visant d'autres types de projets devront désormais être soumises au Fonds pour bâtir des collectivités fortes (FBCF) géré par Logement, Infrastructures et Collectivités Canada (LICC).

Contrairement au FCEC, dont l'ensemble des fonds était réinvesti dans le secteur, aucun seuil minimal de financement consacré aux infrastructures culturelles n'a été prévu dans les volets du FBCF « prestation directe » et « communautaire », qui disposent d'enveloppes respectives de 6 G\$ et de 27,8 G\$ sur 10 ans. En l'absence d'un tel seuil, ces changements pourraient engendrer une diminution du financement accordé aux infrastructures culturelles au pays. Depuis le 5 juin 2026, nous savons également qu'un milliard de dollars du FBCF seront versés par les agences de développement régional du Canada pour soutenir des projets d'infrastructure communautaire, incluant des espaces culturels, dans le cadre du volet « communautaire ». Cependant, la part réservée aux infrastructures culturelles n'est pas connue, la somme pouvant également servir à soutenir des projets de pôles d'innovation ou d'installations sportives.

La FCCF recommande donc qu'une part minimale du financement des volets « prestation directe » et « communautaire » du FBCF soit consacrée aux infrastructures culturelles, dont une portion serait réservée à celles de la francophonie en situation minoritaire. Concrètement, la part du financement réservée aux infrastructures culturelles devrait correspondre, au minimum, au budget du FCEC auparavant consacré à l'ensemble des initiatives autres que le financement d'équipement spécialisé ajusté à l'inflation. Rappelons que le budget annuel de FCEC a fait l'objet de plusieurs bonifications en 2016 et en 2017, ce qui a permis à PCH d'octroyer des subventions et des contributions dont le montant total est passé de 56,7 M\$ en 2018-2019 à 74,4 M\$ en 2022-2023⁶. La part du financement consacrée à l'équipement spécialisé n'est toutefois pas connue. De plus, ni le montant exact ni le pourcentage de réduction du FCEC, n'ont été rendus publics dans le budget fédéral de 2025.

En complément, la FCCF appuie la recommandation portée par la Coalition canadienne des arts (CCA) de supprimer l'exigence de contrepartie de 60% dans le volet « prestation directe » du FBCF pour les projets d'infrastructures culturelles de moins de 25 M\$. Comme soulevé dans une note

soumise au Bureau d'Infrastructure Canada en août 2026, cette exigence pose un frein à la réalisation de projets essentiels du point de vue du développement culturel, en plus de créer des inégalités structurelles entre les demandeurs situés dans les différentes provinces et territoires du Canada³. Cette recommandation rallie la FCCF puisqu'elle est entièrement pertinente pour les organismes demandeurs issus de la francophonie canadienne en situation minoritaire.

Coût estimé

- À déterminer à partir du calcul énoncé ci-dessus avec les données disponibles et à jour.

Bénéficiaires

L'économie canadienne, les industries artistiques et culturelles, le personnel du secteur ainsi que les communautés locales et régionales partout au pays.

Impacts

Cet investissement permettrait :

- de favoriser l'accès et la participation équitable des Canadiennes et Canadiens aux arts et à la culture en tant que piliers de l'identité nationale ;
- de soutenir la compétitivité du secteur artistique et culturel, ainsi que des industries créatives ;
- de garantir des opportunités de professionnalisation pour les artistes partout au Canada.

³ Coalition canadienne des arts. (août 2026). *Supprimer l'exigence de contrepartie de 60% dans le volet de prestation directe du Fonds pour bâtir des collectivités fortes*. Note d'orientation soumise au Bureau d'Infrastructure Canada. https://canadianartscoalition.com/wp-content/uploads/2026/09/Coalition_Note_orientation_FBCF.pdf